

DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE



de St-Amand de Cubzac

Premier Feuille
AN 1880

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune de *St-Amand de Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} Instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre contenant *Vingt Six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les naissances dans la commune de *St-Amand de Cubzac* pendant l'an 1880.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1879.

H. Laurad

N° 1

De huit janvier
Jean Duchard



naissance est constatée
par acte de mariage
de Jean Duchard avec
Marie Anne de la Roche
le 20 Mars 1845

à St André
le vingt
sept mil neuf cent
quatre et un
le vingt six octobre
mil neuf cent soixante
et un
le 11 mai,
L'écuyer

N° 2

De 10 janvier
Auguste Viaud

acte en date du vingt
sept mil neuf cent soixante
et un de l'état civil de celle
Auguste Viaud
mariage est constatée dans
l'acte de mariage de
Constant Joseph
le 10 Mars 1845
fait par nous
le 10 Mars 1845
mil neuf cent soixante
et un

à la Rochelle
le treize
sept mil neuf cent
soixante et un
le 11 mai
L'écuyer

De

2

De huit janvier mil huit cent soixante quatre vingt
à deux heures du soir.

Acte de naissance de Jean Duchard né ce jour au lieu de
Baden, commune de l'Anjou de Baden, à trois heures du matin,
fils légitime de Jean Duchard cultivateur, âgé de trente trois ans, et
de Marie Stevans, sans profession, âgée de trente ans, mariés et
demeurant ensemble au dit lieu de Baden.

L'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante six ans,
second témoin Jean Tassin, tonnelier, âgé de vingt neuf ans, habitants
de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan
Maire de l'Anjou de Baden, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil. Approuvé en tout par moi.

Duchard
Pierre Ferris
Jean Tassin
L'écuyer

De dix janvier mil huit cent quatre vingt à trois
heures du soir.

Acte de naissance de Marguerite Viaud, née le huit de ce
mois, à sept heures et demi du soir, au bourg de l'Anjou de Baden,
fille légitime de Jean Viaud, ferronnier, âgé de trente huit ans, et de
Jeanne Moncaillon, sans profession, âgée de trente un ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de l'Anjou de Baden.

L'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Pierre Etienne Abade, gendarme de la justice de paix,
âgé de quarante cinq ans, second témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de
quarante six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins et le déclarant
ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan,
Maire de l'Anjou de Baden, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Auguste Viaud
L'écuyer

N^o 3
 Du 17 Janvier
 Acte de naissance de Catherine Ebe Potard
 à deux heures du soir au lieu de Jean Potard, Commune de Cuzac
 Cuzac; fille légitime de Pierre Potard, Cultivateur, âgé
 de vingt ans, et de Catherine Poirrean, sans profession, âgée
 de vingt ans mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cuzac.
 Le soir de l'enfant a été reconnu être le même
 Premier témoin Pierre Poirrean, cultivateur, âgé de
 vingt ans, second témoin Pierre Cuny, garde Champêtre, âgé de
 vingt ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
 même Poirrean, nous sommes demeurés à l'endroit de l'acte
 avec un rédige le présent acte que la Préfecture a été
 notifié par nous après lecture.
 Constaté suivant la loi par moi Louis Martin, Maire
 de Cuzac, faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.
 L. Martin
 Poirrean
 Cuny

N^o 4
 Du 17 Janvier
 Acte de naissance de Marie Suzanne
 à deux heures du soir au lieu de Jean Suzanne, Commune de Cuzac
 Cuzac; fille légitime de Jean Suzanne, Cultivateur, âgé
 de vingt ans, et de Catherine Poirrean, sans profession, âgée
 de vingt ans mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cuzac.
 Le soir de l'enfant a été reconnu être le même
 Premier témoin Pierre Poirrean, cultivateur, âgé de
 vingt ans, second témoin Pierre Cuny, garde Champêtre, âgé de
 vingt ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
 même Poirrean, nous sommes demeurés à l'endroit de l'acte
 avec un rédige le présent acte que la Préfecture a été
 notifié par nous après lecture.
 Constaté suivant la loi par moi Louis Martin, Maire
 de Cuzac, faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.
 L. Martin
 Poirrean
 Cuny

N^o 5
 Du 17 Janvier
 Acte de naissance de Marie Suzanne
 à deux heures du soir au lieu de Jean Suzanne, Commune de Cuzac
 Cuzac; fille légitime de Jean Suzanne, Cultivateur, âgé
 de vingt ans, et de Catherine Poirrean, sans profession, âgée
 de vingt ans mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cuzac.
 Le soir de l'enfant a été reconnu être le même
 Premier témoin Pierre Poirrean, cultivateur, âgé de
 vingt ans, second témoin Pierre Cuny, garde Champêtre, âgé de
 vingt ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
 même Poirrean, nous sommes demeurés à l'endroit de l'acte
 avec un rédige le présent acte que la Préfecture a été
 notifié par nous après lecture.
 Constaté suivant la loi par moi Louis Martin, Maire
 de Cuzac, faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.
 L. Martin
 Poirrean
 Cuny

N^o 6
 Du 17 Janvier
 Acte de naissance de Marie Suzanne
 à deux heures du soir au lieu de Jean Suzanne, Commune de Cuzac
 Cuzac; fille légitime de Jean Suzanne, Cultivateur, âgé
 de vingt ans, et de Catherine Poirrean, sans profession, âgée
 de vingt ans mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cuzac.
 Le soir de l'enfant a été reconnu être le même
 Premier témoin Pierre Poirrean, cultivateur, âgé de
 vingt ans, second témoin Pierre Cuny, garde Champêtre, âgé de
 vingt ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
 même Poirrean, nous sommes demeurés à l'endroit de l'acte
 avec un rédige le présent acte que la Préfecture a été
 notifié par nous après lecture.
 Constaté suivant la loi par moi Louis Martin, Maire
 de Cuzac, faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.
 L. Martin
 Poirrean
 Cuny



Décidé à St André de
 Cuzac le 27 Décembre
 1849
 de Maire

P. Rabatut
 Arnaud Perre
 P. Poirrean
 L. Cuny

Décidé à Neully
 sur Oise le 27 mai 1849
 de Maire

P. Poirrean
 L. Cuny

E. Dantagnan

De vingt sept janvier mil huit cent quatre vingt
à quatre heures du soir,
Acte de naissance de Louise Jeanne Ceynat, née le jour à
heure du matin, au lieu de la Carré, commune de St. André de Cubzac
fille légitime de Jean Ceynat, teneur, âgé de vingt neuf ans, et de
M. anon, sans profession, âgé de vingt deux ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de la Carré.

L' sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Tivri, Saboteur, âgé de quarante six ans

Second témoin Bertrand Laforgue, aubergiste, âgé de trente ans
habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont
signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui a dit et signé

Constaté suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan
Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Pierre Laforgue

E. Dantagnan

par acte en date de
vingt sept janvier mil neuf cent
notaire inscrit à la Mairie
Puteaux (Seine), Louise Jeanne
dont la naissance est
actuelle ci-courte, a contracté
mariage avec Prosper Ernest
Louis Loulard, dont mention faite
notre officier de l'état civil le
quatorze octobre mil neuf cent quatre-vingt

N^o 7

Du 5 Février

Marguerite Vige

Par acte en date du vingt sept...
Dont le mariage est mentionné...
Dont le mariage est mentionné...
Dont le mariage est mentionné...

Declaré à Bordeaux (H)
le vingt quatre Février
mil neuf cent soixante quinze
le 27 Février 1905
le Paris

Deux trois Février mil huit cent quatre vingt...
Acte de naissance de Marguerite Vige, née le premier
cinq, à quatre heures du soir, au bourg de L'Estivère de Lubac
fille légitime de Jacques Guishe Vige, boucher, âgé de quarant
ans, et de Estime Bourgerie, sans profession, âgé de trente cinq
ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Estivère de Lubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Eugène Maillou, tailleur d'habits, âgé de
quarante cinq ans, second témoin par sa femme Mourant, mariée
à un garçon, âgé de quarante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et les
déclarants ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan
Maire de L'Estivère de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

E. Maillou

J. Mourant

C. Vige Dantagnan

N^o 8

Du 9 Février

Estime Vige

Par acte en date du deux
mars mil neuf cent cinq inscrit
à la mairie de Bordeaux
Etienne Vaud dont la
naissance est constatée en vertu
d'un contrat de mariage avec
Madame Marie Antoinette
FAURE dont mention faite
par nous officier de l'état civil
le cinq mars mil neuf cent cinq.

Deux neuf Février mil huit cent quatre vingt...
Acte de naissance d'Estime Vige, né à quatre heures
du matin, au bourg de L'Estivère de Lubac, fils légitime d'Estime
Vige, plieur de couteaux, âgé de vingt un ans, et de Jeanne Alloué,
sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de L'Estivère de Lubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Taur, tonnelier, âgé de trente six ans, habitant
de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et les
déclarants ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan
Maire de L'Estivère de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Vaud Estime

J. Taur

Dantagnan

N^o 9

Du 11 Février

Pierre Mourant



Deux onze Février mil huit cent quatre vingt...
Acte de naissance de Pierre Mourant, né le neuf de ce
mois à deux heures du matin au lieu de L'Estivère de Lubac,
fils légitime de François Mourant cultivateur, âgé
de trente quatre ans, et de Marie Bourgerie, sans profession, âgée
de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au village de L'Estivère.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Mourant, laboureur, âgé de quarante trois
ans, second témoin François Bourgerie cultivateur, âgé de vingt
trois ans, demeurant à L'Estivère de Lubac.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et les
déclarants ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan
Maire de L'Estivère de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil. Mourant

Pierre Mourant

Dantagnan

N^o 10

Du 17 Février

François Ponceau

Par acte en date du vingt huit
septembre mil neuf cent deux
inscrit à la mairie de Bordeaux
François Ponceau dont la naissance
est constatée en vertu d'un contrat
de mariage avec Madame Auguste
Ponceau, dont mention faite par
nous officier de l'état civil, le
deux septembre mil neuf cent deux.

Deux dix sept Février mil huit cent quatre vingt...
Acte de naissance de François Ponceau, né à deux
heures du soir, au lieu de Poursillon, commune de L'Estivère de Lubac,
fils légitime de Pierre Ponceau, cultivateur, âgé de vingt huit
ans, et de Catherine Degas, sans profession, âgée de vingt trois
ans, mariés et demeurant ensemble au village de Poursillon.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Adrien Louis Bourselle, ceramière, âgé
de vingt neuf ans, second témoin Pierre Mourant, laboureur, âgé de
quarante six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et les
déclarants ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan
Maire de L'Estivère de Lubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Ponceau Pierre

Vauzelle Adrien

Dantagnan

N.° 11

De 17 Février

De die sept Februi mil huit cent quatre vingt
à deux heures du soir.
Acte de naissance de Marie Gillet, née à jour
de son mariage, au bourg de St. André de Lubers, fille légitime
de Pierre Gillet, tailleur de pierres, âgé de vingt ans, et de
de Jeanne Labourie, son épouse, âgée de vingt ans, mariés
ensemble au bourg de St. André de Lubers.

L'acte de naissance a été reconnu par les
Premiers témoins Jean Garracou, charcutier, âgé de quarante
ans, et son second témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
en ont déclaré être signés eux-mêmes après lecture.
Contaté devant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Maire de St. André de Lubers, faisant la fonction
publique de l'état civil.

J. Garracou
P. Ferris
L. Dantagnon

N.° 12

De 17 Février

Acte de naissance de Marie Gillet, née à jour
de son mariage, au bourg de St. André de Lubers, fille légitime
de Pierre Gillet, tailleur de pierres, âgé de vingt ans, et de
de Jeanne Labourie, son épouse, âgée de vingt ans, mariés
ensemble au bourg de St. André de Lubers.

L'acte de naissance a été reconnu par les
Premiers témoins Jean Garracou, charcutier, âgé de quarante
ans, et son second témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
en ont déclaré être signés eux-mêmes après lecture.
Contaté devant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Maire de St. André de Lubers, faisant la fonction
publique de l'état civil.

J. Garracou
P. Ferris
L. Dantagnon

N.° 13

De 18 Février



De die huit Februi mil huit cent quatre vingt
à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Ledin, né à jour de sept heures
du matin au lieu de St. André de Lubers, fils légitime
de Pierre Ledin, charcutier, âgé de trente ans, et de
de Jeanne Geyraud, son épouse, âgée de trente ans, mariés
ensemble au lieu de St. André de Lubers.

L'acte de naissance a été reconnu par les
Premiers témoins Jean Garracou, charcutier, âgé de quarante
ans, et son second témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
en ont déclaré être signés eux-mêmes après lecture.
Contaté devant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Maire de St. André de Lubers, faisant la fonction
publique de l'état civil.

J. Garracou
P. Ferris
L. Dantagnon

N.° 14

De 19 Février

Acte de naissance de Juliette Bour
née à jour de son mariage, au bourg de St. André de Lubers, fille légitime
de son père, âgé de vingt ans, et de son épouse, âgée de vingt ans, mariés
ensemble au bourg de St. André de Lubers.

L'acte de naissance a été reconnu par les
Premiers témoins Jean Garracou, charcutier, âgé de quarante
ans, et son second témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
en ont déclaré être signés eux-mêmes après lecture.
Contaté devant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Maire de St. André de Lubers, faisant la fonction
publique de l'état civil.

J. Garracou
P. Ferris
L. Dantagnon

De die neuf Februi mil huit cent quatre vingt à trois
heures du soir.
Acte de naissance de Juliette Bour, née à jour de son mariage,
au bourg de St. André de Lubers, fille légitime
de son père, âgé de vingt ans, et de son épouse, âgée de vingt ans, mariés
ensemble au bourg de St. André de Lubers.

L'acte de naissance a été reconnu par les
Premiers témoins Jean Garracou, charcutier, âgé de quarante
ans, et son second témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
en ont déclaré être signés eux-mêmes après lecture.
Contaté devant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Maire de St. André de Lubers, faisant la fonction
publique de l'état civil.

J. Garracou
P. Ferris
L. Dantagnon

N.º 1

Du 10 Février

Jean Fontenau

De vingt-huit ans, mil huit cent quatre-vingt
 Acte de naissance de Jean Fontenau, né d'au delà de la mer
 au lieu de son père, au lieu de Poquette, commun de St. André de Lubac,
 fils légitime de Pierre Fontenau, cultivateur, âgé de trente ans,
 marié à Marie Bonnin, cultivateuse, âgée de trente ans,
 le jour de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Faivre, tonnelier, âgé de trente ans,
 demeurant à Poissy, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont signé
 au lieu de son père et nous le déclarons que c'est un garçon
 Constaté suivant la loi par moi Émile Martin Dantagnan
 Maire de St. André de Lubac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Faivre *Faivre*
Dantagnan

N.º 16

Du 21 Février

Margdelon Klein

De vingt-un ans, mil huit cent quatre-vingt et trois
 Acte de naissance de Margdelon Klein, né à Paris
 au lieu de son père, au lieu de St. André de Lubac,
 fille légitime de Louis Klein, artiste d'apothécaire, âgé de trente ans,
 et de Marie Cheveret, sans profession, âgée de vingt ans,
 mariée, mari sans domicile fixe.

Le jour de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Michel Cheveret, vannier, âgé de trente
 cinq ans, demeurant à Paris, passage des trois saumonniers
 huit heures, témoin Jean Baptiste Klein, vannier, âgé de vingt
 un ans, demeurant à Levallois, sans domicile fixe.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui le père
 témoin a signé avec nous, après lecture, et nous le déclarons être
 déclarons que c'est un garçon le faire faire de savoir.

Constaté suivant la loi par moi Émile Martin Dantagnan
 Maire de St. André de Lubac, faisant la fonction
 d'officier public de l'état civil.

Faivre *Dantagnan*

N.º 17

Du 25 Février

Jean Boizquet



De vingt-huit ans, mil huit cent quatre-vingt
 Acte de naissance de Jean Boizquet, né le vingt-huit de ce mois
 à quatre heures de matin, au lieu de la Grande, commun de St.
 André de Lubac, fils légitime de Pierre Boizquet, cultivateur
 âgé de trente six ans, et de Marie Charpentier, sans profession
 âgée de trente trois ans, mariée et demeurant ensemble au lieu
 de la Grande.

Le jour de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Pierre Comy, garde-champêtre, âgé de sept
 dix ans, second témoin Pierre Faivre, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant
 nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont signé avec nous
 après lecture et nous le déclarons que c'est un garçon.
 Constaté suivant la loi par moi Émile Martin Dantagnan
 Maire de St. André de Lubac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Approuvé un mot sans nul doute de l'acte.
Faivre *Comy*
Dantagnan

N.º 18

Du 27 Février

Henri Gaston Dedieu

De vingt-sept ans, mil huit cent quatre-vingt et trois
 Acte de naissance de Henri Gaston Dedieu, né le vingt-sept
 au lieu de son père, au lieu de St. André de Lubac, fils légitime de Antoine Dedieu
 postillon, âgé de quarante six ans, et de Marie Soucheux, sans
 profession, âgée de vingt huit ans, mariée et demeurant ensemble
 au lieu de St. André de Lubac.

Le jour de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Pierre Comy, garde-champêtre, âgé de
 cinquante six ans, second témoin Jean Boizquet, marchand, âgé de
 quarante sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par Madame
 Héraud, sage-femme, demeurant à St. André de Lubac, nous
 avons vérifié le présent acte qui le témoin ont déclaré ont
 signé avec nous après lecture.
 Constaté suivant la loi par moi Émile Martin Dantagnan
 Maire de St. André de Lubac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Boizquet *Héraud* *Comy*
Dantagnan

N^o 19
Du 2 Mars

Pierre Sylvain
Plesseau

Par acte en date du deux
mars mil huit cent dix sept
à Paris devant les notaires
de Paris, Pierre Sylvain de
Paris, Pierre Sylvain de
Paris, de mariage et contrat
de mariage de Pierre Sylvain
de Paris et de Marie-Anne
de Paris.

J. A. M...

De deux Mars mil huit cent quatre vingt...
Acte de naissance de Pierre Sylvain Plesseau, né le
deux Mars mil huit cent dix sept, au bourg de St-Martin de Lubac,
fil légitime de son père Pierre Plesseau, marchand, âgé de cinquante
sept ans et de sa mère Angéline Noiret, sans profession, âgée de
vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de St-Martin de Lubac.

L'on de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Camy, garde champêtre assermenté
de son lieu, témoin Jean Thaur, tonnelier, âgé de trente ans,
habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
présent nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de St-Martin de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Camy *J. Henric*
Dantagnon *Pierre L...*

N^o 20
Du 2 Mars

Georges Uge

De deux Mars mil huit cent quatre vingt quatre
Acte de naissance de Georges Uge, né le vingt sept
Mars mil huit cent quatre vingt quatre, au bourg de St-Martin de Lubac,
fil légitime de son père Georges Uge, commis, âgé de vingt huit ans,
et de son épouse Sophie Uge, sans profession, âgée de dix huit
ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St-Martin de Lubac.

L'on de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Picaud, propriétaire, âgé de cinquante
cinq ans, second témoin Pierre Picaud, laboureur, âgé de cinquante
deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
présent nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de St-Martin de Lubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Picaud *Picaud*
Dantagnon *Henri D...*

N^o 21
Du 2 Mars

Joseph Roy



Par acte en date du deux
mars mil huit cent dix sept
à Paris devant les notaires
de Paris, Joseph Roy de
Paris, de mariage et contrat
de mariage de Joseph Roy
de Paris et de Marie-Anne
de Paris.

J. A. M...

N^o 21
Du 2 Mars

De quatre Mars mil huit cent quatre vingt...
Acte de naissance de Joseph Roy, né le quatre Mars
deux Mars mil huit cent dix sept, au bourg de St-Martin de Lubac, fil légitime
de son père Joseph Roy, commis, âgé de vingt huit ans, et de sa
mère Marie-Anne Roy, sans profession, âgée de vingt un an, mariés et
demeurant ensemble au bourg de St-Martin de Lubac.

L'on de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Picaud, propriétaire, âgé de cinquante
cinq ans, second témoin Jean Picaud, laboureur, âgé de cinquante
deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
présent nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de St-Martin de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Picaud *Picaud*
Dantagnon *Henri D...*

N^o 22
Du 27 Mars

Jeanne Gautier

Par acte en date du vingt sept
Mars mil huit cent dix sept
à Paris devant les notaires
de Paris, Jeanne Gautier
de Paris, de mariage et contrat
de mariage de Jeanne Gautier
de Paris et de Louis Dantagnon
de Paris.

J. A. M...

De vingt sept Mars mil huit cent quatre vingt
à deux Mars mil huit cent dix sept
Acte de naissance de Jeanne Gautier, née le vingt
sept Mars mil huit cent dix sept, au bourg de St-Martin de
Lubac, fille légitime de son père Jean Gautier, laboureur, âgé de vingt
deux ans, et de son épouse Elisabeth Babouze, sans profession, âgée de
vingt un an, mariés et demeurant ensemble au bourg de
St-Martin de Lubac.

L'on de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Jeanneau, cultivateur, âgé de soixante
trois ans, second témoin Pierre Camy, garde-champêtre,
âgé de cinquante six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
présent nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de St-Martin de Lubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Picaud *Picaud*
Dantagnon *Henri D...*

N. 23
Du 10 Mars

Marquait Jean
Goudeau

De huit Mars mil huit cent quatre vingt
trois heures du soir.
Acte de naissance de Marquait Jean Goudeau, né
à Paris le dix Mars de l'an six au lieu de Port de Plagué,
commune de St André de Cubzac, fils légitime de Jean
Pierre Goudeau, veuve, âgé de quarant quatre ans, et de
Marie Felicie, sans profession, âgée de vingt six ans, épouse
et demeurant ensemble au dit lieu de Port de Plagué.
Le dit enfant a été reconnu être fils légitime.
Premier témoin Jean Lajoux, tonnelier, âgé de vingt
deux ans, second témoin Jean Plovaud, marchand, âgé de vingt
sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qu'après
lecture et la déclaration ont signé avec nous, après lecture
Chantat, devant lequel pour nous, Louis de la Roche, Notaire
Public, de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.

Lajoux
Goudeau
Heneace
Edouard

Je soussigné
Notaire Public de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.
Le 10 Mars 1793
L. Heneace

N. 24
Du 14 Avril

Petronille
Bézineau

De quatorze Avril mil huit cent quatre
vingt, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Petronille Bézineau, née le
à neuf heures du soir, au lieu de Calong, commune de St André de
Cubzac, fille légitime de Jean Bézineau, cultivateur, âgé de quarante
un ans, et de Jeanne Bézineau, sans profession, âgée de trente
trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Calong.
Le dit enfant a été reconnu être fils légitime.
Premier témoin Pierre Thiou, laboureur, âgé de quarante six
ans, second témoin Pierre Bourgeois, quincaire, âgé de quarante
trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qu'après
lecture et la déclaration ont signé avec nous, après lecture
Chantat, devant lequel pour nous, Louis de la Roche, Notaire
Public, de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.

Bézineau Jean
Bourgeois
Thiou
Edouard

Je soussigné
Notaire Public de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.
Le 14 Avril 1793
L. Heneace

N. 25
Du 19 Avril

Jean
Criteau



Par acte en date du six Juillet
mil huit cent trois, sous le
seal de la commune, Jean Vidéau
notaire de la commune a constaté dans
son acte de mariage de
Marie Martineau
dont mention faite
dans le présent acte.

N. 26
Du 19 Avril
De dix neuf Avril mil huit cent quatre vingt
trois heures du matin.

Acte de naissance de Jean Criteau, né le dix neuf
à neuf heures du matin, au lieu de Plagué, commune de St André de Cubzac, fils légitime
de Jean Criteau, cultivateur, âgé de vingt six ans, et de Marie
Thouvenin, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et
demeurant ensemble au dit lieu de Plagué.
Le dit enfant a été reconnu être fils légitime.
Premier témoin Jean Cabutau, horloger, âgé de trente
deux ans, second témoin Jean Lajoux, tonnelier, âgé de vingt
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qu'après
lecture et la déclaration ont signé avec nous, après lecture
Chantat, devant lequel pour nous, Louis de la Roche, Notaire
Public, de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.

Criteau
Cabutau
Lajoux
Edouard

Je soussigné
Notaire Public de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.
Le 19 Avril 1793
L. Heneace

N. 27
Du 19 Avril

Léone
Breville

Par acte en date du douze
Octobre mil huit cent quatre
vingt, de neuf heures du
soir, au lieu de Calong, commune de St André de
Cubzac, fille légitime de Jean
Léone Breville, dont le
mariage a été constaté en
acte de mariage, mariés
ensemble, et dont le
mariage a été constaté en
acte de mariage, mariés
ensemble, et dont le
mariage a été constaté en
acte de mariage, mariés
ensemble.

De dix neuf Avril mil huit cent quatre vingt
trois heures du matin.
Acte de naissance de Léone Breville, née le dix neuf
à neuf heures du matin, au lieu de Bonbouvier, commune de St André de
Cubzac, fille légitime de Jean Lajoux, cultivateur, âgé de
vingt huit ans, et de Marie Poyon, sans profession, âgée de
vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de
Bonbouvier.

Le dit enfant a été reconnu être fils légitime.
Premier témoin Jean Lajoux, cultivateur, âgé de trente six
ans, second témoin Pierre Thiou, laboureur, âgé de quarante six
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qu'après
lecture et la déclaration ont signé avec nous, après lecture
Chantat, devant lequel pour nous, Louis de la Roche, Notaire
Public, de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.

Breville
Lajoux
Thiou
Edouard

Je soussigné
Notaire Public de St André de Cubzac, faisant la fonction de
Notaire Public de l'état civil.
Le 19 Avril 1793
L. Heneace

N. 27
Du 24 Avril

Melanie Auger
En vertu de son contrat de mariage...

Du vingt quatre Avril mil huit cent quatre vingt
à onze heures du matin
Etat de naissance de Melanie Auger, née à onze heures
dix heures du matin, au lieu de Mouches, commune de...
fille légitime de Jean Auger, cultivateur, âgé de vingt huit
ans, et de Marie Foussami, son épouse, âgée de vingt huit
ans, et demeurant ensemble au dit lieu de Mouches.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Boey, bouvier, âgé de cinquante deux
ans, fils de Joseph Boey, cultivateur, âgé de vingt neuf ans, habitant
de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins et
le déclarant ont signé avec nous, après lecture.
Vu et raté suivant la loi par nous, Louis Martin, Dantagon
Maire de la commune de Mouches, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

J. Auger
Boey Pierre
Dantagon Louis

N. 28
Du 21 Avril

Jeanne Marie
Broustey

quatre heures du soir.
Etat de naissance de Jeanne Marie Broustey, née à
un heure du matin, au lieu de Laignan, commune de...
Bubrac, fille légitime de Louis Broustey, cultivateur, âgé de trente
quatre ans, et de Marguerite Bellu, son épouse, âgée de
vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Laignan.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Raymond, marchand, âgé de
quarante ans, second témoin Pierre Thorez, laboureur, âgé de quarante
deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins et
le déclarant ont signé avec nous, après lecture.
Vu et raté suivant la loi par nous, Louis Martin, Dantagon
Maire de la commune de Mouches, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Gie Broustey
Raymond Jean
Dantagon Louis

N. 29
Du 3 Mai

Jeanne Marie
Reconnaissance



De trois heures mil huit cent quatre vingt, à dix heures
du matin, devant nous Louis Martin, Dantagon, Maire de la commune
de Mouches, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil,
j'ai présenté Marie Perron, veuve Barthe, son épouse, âgée
de trente huit ans, demeurant au bourg de Mouches de Mouches, laquelle
a déclaré reconnaître pour sa fille naturelle l'enfant Jean Perron,
né le onze Novembre mil huit cent soixante deux, à Mouches,
de Mouches, et elle est mariée avec le sieur Jean Perron, et
comme fille naturelle de Jean Perron, veuve Barthe, et
d'après le registre de naissance de cette commune.

La présente déclaration a été faite devant le Maire de la commune
après avoir été lue par nous, Louis Martin, Dantagon, Maire de la commune
de Mouches, et qui ont signé avec nous, le présent acte, et
après la lecture qui a été faite devant nous, et après avoir été lue par nous.

Perron
Dantagon Louis

Guillaume Henri
Roussseau est
décédé à Ambarès
le dix sept septembre
mil huit cent
quarante sept.

Le vingt sept
bre mil huit cent
quarante sept.
Le Maire
Roussseau

De cinq heures mil huit cent quatre vingt, à onze
heures du matin.
Etat de naissance de Guillaume Henry Roussseau, né à
deux heures et demi du matin, au lieu de la Forêt, commune
de Mouches, fils naturel de Henry Roussseau,
cultivateur, âgé de vingt deux ans, actuellement en la commune
de Mouches, marié au lieu de Mouches, commune de Mouches, et
de Marguerite Devau, cultivateur, âgée de dix huit ans,
demeurant au dit lieu de la Forêt, au matin.

Le son de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Thorez, laboureur, âgé de quarante ans,
second témoin Pierre Thorez, laboureur, âgé de quarante ans,
habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui
les témoins et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.
Vu et raté suivant la loi par nous, Louis Martin, Dantagon
Maire de la commune de Mouches, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Roussseau
Dantagon Louis

Le Maire
Roussseau

11:50

Du 9 Moai

Guillaume Henry
Rousseau

Par acte en date du vingt trois mai
mil neuf cent cinq visé et de mairie
de Bordeaux, arrondissement de Bordeaux,
Guillaume Henry Rousseau dont la
naissance est constatée dans l'acte ci-contre
a contracté mariage avec Magdeleine Lafon
dont mention faite par nous officier de
l'état civil le vingt cinq mai mil neuf cent cinq

Par leur acte de mariage en
date du sept juillet mil huit cent
quatre vingt, Henri Rousseau et
Marguerite Durau ont reconnu
et légitimé l'enfant Guillaume
Henry Rousseau, enregistré ci-
contre.

St. André de Cubzac le huit
juillet mil huit cent quatre vingt,

Le Maire

Dantagnon
Marié à Bordeaux le vingt
quatre juillet mil neuf cent
cinq avec Marie Louise Levesque
le vingt quatre juillet mil neuf
cent cinq
Le Maire
Dantagnon

Du cinq Moai mil huit cent quatre vingt, à onze
heures du matin.

Acte de naissance de Guillaume Henry Rousseau, né le
premier à huit heures et demie du matin, au lieu de la foire, commune
de St. André de Cubzac; fils naturel de Henry Rousseau,
cultivateur, âgé de vingt deux ans, actuellement sans domicile,
mari domicilié au lieu de Mozin, commune de St. André de Cubzac,
et de Marguerite Durau, cultivateuse, âgée de dix huit ans,
demeurant au dit lieu de la foire; non mariés.

Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin.
Premier témoin Jean Taur, tourneur, âgé de trente ans,
Second témoin Pierre Tournier, sabotier, âgé de quarante six ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.
Constaté devant la loi par moi Dantagnon
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Rousseau
Dantagnon
Dantagnon

N° 31

De 10 Mars
Jean Noireaud

Acte de naissance de Jean Noireaud, né hier à onze heures
du matin, au lieu de Sordun, commun de St-Hippolyte de
Bubac, fils légitime de Jean Noireaud, propriétaire, âgé de vingt
quatre ans, et de Marie Loyds, sans profession, âgée de dix
neuf ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Sordun.
L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Lamer, charbon, âgé de trente six ans
deuxième témoin Jean Esqui, marais, âgé de trente huit ans, demurant
avec le dit dans la commune de Gavignacq.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et
déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan
dean de St-Hippolyte de Bubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Lamer
Jean Esqui
Comte Martin Dantagnan
Dantagnan

N° 32

De 22 Mars
Desiré Philippe

De vingt deux Mars mil huit cent quatre vingt à
neuf heures du matin.
Acte de naissance de Desiré Philippe, né hier à deux
heures du soir, au lieu de Fontboudon, commun de St-Hippolyte de Bubac,
fils légitime de Desiré Philippe, laboureur, âgé de vingt sept
ans, et de Marie Gillet, sans profession, âgée de vingt trois
ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Fontboudon.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Lacroix, jardinier, âgé de quatre
dix ans, second témoin François Puyroy, âgé de quarante trois
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan
dean de St-Hippolyte de Bubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Philippe Puyroy
Comte Martin Dantagnan
Dantagnan

Par acte en date du vingt huit
mars mil huit cent quatre vingt
et un, les vingt quatre heures
de la naissance et constaté dans l'acte
de mariage de Jean Noireaud et
de Marie Loyds, sans profession, âgés
de vingt quatre et de dix neuf ans
respectivement, par moi Comte Martin
Dantagnan, dean de St-Hippolyte de
Bubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

N° 33

De 29 Mars
Jean Goutier



De vingt neuf Mars mil huit cent quatre vingt
à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Goutier, né ce jour à sept
heures du matin, au lieu de Estac, commun de St-Hippolyte de
Bubac, fils légitime de Basile Goutier, cultivateur, âgé
de quarante ans, et de Marguerite Gousson, sans profession, âgée
de trente neuf ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu
de Estac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Laporte, propriétaire, âgé de cinquante
trois ans, second témoin Jean Puyroy, charbon, âgé de
quarante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
et déclarant ont signé avec nous après lecture, et nous déclarant être
à cet effet en savoir.
Contaté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan
dean de St-Hippolyte de Bubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Puyroy
Comte Martin Dantagnan
Dantagnan

N° 34

De 12 Juin
Victor Augustin
Covijas

De douze Juin mil huit cent quatre vingt à neuf
heures du matin.
Acte de naissance de Victor Augustin Covijas, né hier à
trois heures du matin, au lieu de St-Hippolyte de Bubac, fils
légitime de Antoine Covijas, papillon, âgé de vingt sept
ans, et de Elizabeth Gheron, sans profession, âgée de vingt
trois ans, mariés et demurant ensemble à Laborm, section
de la République romaine sept.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Augustin Meillon, cultivateur habitant, âgé
de quarante cinq ans, second témoin Pierre Puyroy, laboureur, âgé
de quarante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan
dean de St-Hippolyte de Bubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Covijas
Comte Martin Dantagnan
Dantagnan

11 N. 35

Du 21 juin

Acte de naissance de Marie Jeanne Elisabeth

Acte de naissance de Marie Jeanne Elisabeth, fille légitime de Jeanne Marie Guillaum...

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Théodore Lamade...

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant...

Commissaire de l'état civil. M. de St. André de Cuba...

Signatures: M. de St. André de Cuba, M. de St. André de Cuba, M. de St. André de Cuba...

Devoté à Belle de trente ans...

N. 36

Du 22 juin

Acte de naissance de Estienne Lagarde

Acte de naissance de Estienne Lagarde, commun de St. André de Cuba...

Le son de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Pierre Gamy...

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant...

Commissaire de l'état civil. M. de St. André de Cuba...

Signatures: Pierre Gamy, M. de St. André de Cuba...

Par acte en date du 10 Mars...

12 N. 37

Du 24 juin



Acte de naissance de Marie Guillaum Gagnach

Acte de naissance de Marie Guillaum Gagnach, fille légitime de...

Le son de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Pierre Gagnach...

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant...

Commissaire de l'état civil. M. de St. André de Cuba...

Signatures: M. de St. André de Cuba, M. de St. André de Cuba...

N. 38

Du 16 juillet

Acte de naissance de Marie Castora

Acte de naissance de Marie Castora, fille légitime de...

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Pierre...

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant...

Signatures: M. de St. André de Cuba, M. de St. André de Cuba...

Par acte en date du 10 Mars...

N. 39

Du 2 tout

Catharin Elle

Du deux tout mil huit cent quatre vingt a deux
 hui et six.
 Acte de naissance de Catharin Elle née le premier
 Juillet mil huit cent quatre vingt deux au bourg de
 Tubra; fille légitime de Guillaume Etienne Elle
 âgée de trente deux ans, et de Jeanne Louise sans profession
 âgée de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
 de Tubra.

L'acte de l'enfant a été reconnu être par nous
 Premier témoin Jean Virgin tailleur d'habit, âgé de trente
 deux ans, et Deuxième témoin Jean Michel tailleur d'habit, âgé de
 vingt trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui lui
 est déclaré et signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par nous Emit Martin Dantagnan
 Maire de Tubra, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Guillaume Elle
 Jean Virgin
 Jean Michel

En vertu de l'acte de naissance
 de Catharin Elle, nous le
 déclarons être le même
 que celui qui est inscrit
 sous le nom de Catharin
 Elle, le premier Juillet
 mil huit cent quatre
 vingt deux, au
 bourg de Tubra.
 Fait à
 Dantagnan, le
 quatre Septembre
 mil huit cent
 quatre vingt
 deux.
 L'Officier public
 Emit Martin Dantagnan

N. 40

Du 4 tout

Jean Maurice Giraud

Du quatre tout mil huit cent quatre vingt
 a sept hui et six.
 Acte de naissance de Jean Maurice Giraud né hier
 à six hui et six du matin, au lieu de Plagne commune de
 Tubra; fils légitime de Jacques Giraud, marié, âgé
 de vingt quatre ans, et de Thérèse Laferrière, sans profession
 âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au
 lieu de Plagne.

L'acte de l'enfant a été reconnu être par nous
 Premier témoin Jean Baptiste Laforgue, subroge, âgé de
 trente ans, Le second témoin Jean Gassin, laboureur, âgé de
 vingt cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui les
 témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par nous Emit Martin Dantagnan
 Maire de Tubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jacques Giraud
 Jean Baptiste Laforgue
 Jean Gassin

En vertu de l'acte de naissance
 de Jean Maurice Giraud, nous
 le déclarons être le même
 que celui qui est inscrit
 sous le nom de Jean Maurice
 Giraud, le six Septembre
 mil huit cent quatre
 vingt sept, au
 lieu de Plagne.
 Fait à
 Dantagnan, le
 quatre Septembre
 mil huit cent
 quatre vingt
 sept.
 L'Officier public
 Emit Martin Dantagnan

N. 41

Du 16 tout

Jean Bédelle



Du seize tout mil huit cent quatre vingt a
 neuf hui et six.
 Acte de naissance de Jean Bédelle né le quatre
 a onze et quatre hui et six du matin, au lieu de Tubra, commune de
 Tubra; fils légitime de Jean Bédelle, marié, âgé de trente six ans, et de Marie Bédelle
 sans profession, âgée de trente ans, mariés et demeurant
 ensemble au lieu de Tubra.

L'acte de l'enfant a été reconnu être par nous
 Premier témoin Jean Pinguet, percepteur, âgé de
 quarante huit ans, Second témoin Pierre Ferrand, laboureur,
 âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui les
 témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par nous Emit Martin Dantagnan
 Maire de Tubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Pinguet
 Pierre Ferrand

N. 42

Du 20 tout

Jean Jacques Gastuel

Du vingt tout mil huit cent quatre vingt a
 neuf hui et six.
 Acte de naissance de Louis Jacques Gastuel né hier à
 trois hui et six du matin, au lieu de Bourbriant, commune de
 Tubra; fils légitime de Honoré Gastuel, cultivateur
 âgé de trente trois ans, et de Marie Braastrey, sans profession
 âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au
 lieu de Bourbriant.

L'acte de l'enfant a été reconnu être par nous
 Premier témoin Louis Peyron, percepteur, âgé de trente
 cinq ans, Second témoin Pierre Lacombe, marié, âgé de
 trente six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui les
 témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté devant la loi par nous Emit Martin Dantagnan
 Maire de Tubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Louis Peyron
 Pierre Lacombe

En vertu de l'acte de naissance
 de Louis Jacques Gastuel, nous
 le déclarons être le même
 que celui qui est inscrit
 sous le nom de Louis Jacques
 Gastuel, le vingt
 Septembre mil huit cent
 quatre vingt neuf, au
 lieu de Bourbriant.
 Fait à
 Dantagnan, le
 quatre Septembre
 mil huit cent
 quatre vingt
 neuf.
 L'Officier public
 Emit Martin Dantagnan

N. 43

Du 3 Septembre
Jean Gastuail

Le trois Septembre mil huit cent quatre vingt
à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Jean Gastuail né hier à
trois heures et demi du matin au lieu de Bernefort, au
de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Gastuail
cultivateur, âgé de vingt neuf ans, et de Jeanne Gouyon,
sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés ensemble
au lieu de Bernefort.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Maure, fleur de corde, âgé de trente
un ans, second témoin Pierre Ferrus, laboureur, âgé de quarant
six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant que d'après les
constats subséquent la loi par moi Ombil. Meantien
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Veuil Ombil Ferrus
Dantagnan

N. 44

Du 6 Septembre
Glaude Louis
Charpentier

Le six Septembre mil huit cent quatre vingt
à deux heures du matin.

Acte de naissance de Glaude Louis Charpentier,
né hier à cinq heures du matin, au bourg de St. André de
Cubzac, fils légitime de Jean Charpentier, tonnelier,
âgé de trente trois ans, et de Marguerite Bernard, sans
profession, âgée de vingt ans, mariés et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Chauvin, propriétaire, âgé de
soixante un ans, second témoin Jean Baud, tonnelier, âgé de
trente ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoins ont signé avec nous après lecture, et nous le
déclarant que d'après les constats subséquent la loi par moi Ombil. Meantien
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Baud
Charpentier Bernard
Dantagnan

N. 45

Du 6 Septembre
Jean Philippe Faulhar



Le six Septembre mil huit cent quatre vingt
à deux heures du matin.
Acte de naissance de Jean Philippe Faulhar, né hier à
deux heures et demi du matin, au bourg de St. André de
Cubzac, fils légitime de Jean Faulhar, journalier, âgé de quarant
ans, et de Jeanne Bourreau, sans profession, âgée de trent
ans, mariés et habitant ensemble au lieu de Bernefort.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Baud, tonnelier, âgé de trent
un ans, second témoin Pierre Ferrus, laboureur, âgé de quarant
six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant que d'après les
constats subséquent la loi par moi Ombil. Meantien
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Baud
Dantagnan

N. 46

Du 7 Septembre
Marie Normandin

Le sept Septembre mil huit cent quatre vingt
à deux heures du matin.
Acte de naissance de Marie Normandin, née hier à
trois heures du matin, au lieu de la Balaye, commune de St. André
de Cubzac, fille légitime de Pierre Normandin, tonnelier, âgé
de vingt six ans, et de Marie Penne, sans profession, âgée
de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au lieu
de la Balaye.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Paul Penne, négociant, âgé de trent
six ans, second témoin Jules Bégin, boulanger, âgé de trent
un ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoins ont signé avec nous après lecture, et nous le
déclarant que d'après les constats subséquent la loi par moi Ombil. Meantien
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jules Bégin
Dantagnan

13

N. 47
Du 16 Septembre
Louis Boze

Du quatorze Septembre mil huit cent quatre-vingt, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Louis Boze, né à deux heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime de André Boze, serein de long âge de cinquante ans, et de Marie Traud, sans profession, âgé de trente huit ans, mariés et demurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu mâle.
Premier témoin Elie Laveau, jardinier, âgé de cinquante ans, second témoin Bertrand Laforgue, subrogé, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par moi sous le sceau de mon cabinet, Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Proseur André Laforgue
Laveau
Bertrand Laforgue

Par acte de loi de ce jour, nous avons déclaré que l'enfant est né d'un mariage légitime et que le mariage a été célébré dans la commune de St. André de Cubzac, le 14 courant, conformément à la loi.

En fait de loi
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

N. 48
Du 16 Septembre
Joseph Charles Henry Deguy

Du dix Septembre mil huit cent quatre-vingt, à deux heures du matin, Acte de naissance de Joseph Charles Henry Deguy, né à deux heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Pierre Bernard Deguy, voyageur de commerce, âgé de vingt huit ans, et de Marie Lydia Genouil, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demurant ensemble à St. André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu mâle.
Premier témoin Jean Marie Montant, marchand, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Théodore Sabot, âgé de quarante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par moi sous le sceau de mon cabinet, Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Joseph Charles Henry Deguy
Jean Marie Montant
Pierre Théodore Sabot

Par acte de loi de ce jour, nous avons déclaré que l'enfant est né d'un mariage légitime et que le mariage a été célébré dans la commune de St. André de Cubzac, le 14 courant, conformément à la loi.

En fait de loi
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

N. 49
Du 27 Septembre
Joseph Henry Deguy

Du vingt cinq Septembre mil huit cent quatre-vingt, à deux heures du matin.
Acte de naissance de Joseph Henry Deguy, né à deux heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Pierre Bernard Deguy, voyageur de commerce, âgé de vingt huit ans, et de Marie Lydia Genouil, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu mâle.
Premier témoin Jean Marie Montant, marchand, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Théodore Sabot, âgé de quarante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par moi sous le sceau de mon cabinet, Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Joseph Henry Deguy
Jean Marie Montant
Pierre Théodore Sabot

N. 50
Du 27 Septembre
Joseph Henry Deguy

Du vingt sept Septembre mil huit cent quatre-vingt, à deux heures du matin.
Acte de naissance de Joseph Henry Deguy, né à deux heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Pierre Bernard Deguy, voyageur de commerce, âgé de vingt huit ans, et de Marie Lydia Genouil, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu mâle.
Premier témoin Jean Marie Montant, marchand, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Théodore Sabot, âgé de quarante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par moi sous le sceau de mon cabinet, Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Joseph Henry Deguy
Jean Marie Montant
Pierre Théodore Sabot

Par acte de loi de ce jour, nous avons déclaré que l'enfant est né d'un mariage légitime et que le mariage a été célébré dans la commune de St. André de Cubzac, le 25 courant, conformément à la loi.

En fait de loi
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

N.º 11

Du 1.º Octobre
Jean Jacques
Beaumont

1 Du premier Octobre mil huit cent quatre vingt,
à onze heures du matin,
Acte de naissance de Jean Jacques Beaumont, né
hier à sept heures du soir au lieu de Chaurin, commune
de St. André de Cubzac; fils légitime de Jean Beaumont
bourgeois, âgé de trente trois ans, et de Marie Moreville,
sans profession, âgée de vingt sept ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Chaurin.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Grand, plieur de soie, âgé de
trente un an, second témoin Jean Thaur, tonnelier, âgé de
trente ans habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été
signé avec nous après lecture et non déclaré qu'il est en son
Comté de Dantagnan par un Comité de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Notaire
V. H. Thomas

Ed. Dantagnan
Paul Jean

Acte en date du vingt six
septembre mil huit cent
quatre vingt sept de
Beaumont dont la naissance est
révisée dans l'acte ci joint à contracté
mariage avec Marie Anne Bernardau.
Sont mention faits par nous officier
de l'état civil le vingt six mil
sept cent sept.

Ed. Dantagnan
Notaire
V. H. Thomas

N.º 13

Du 2 Octobre
Jean Baptiste
Baillou

3 Du deux Octobre mil huit cent quatre vingt, à
deux heures et demi de matin,
Acte de naissance de Jean Baptiste Baillou, né
hier à huit heures du matin, au lieu de St. André de Cubzac,
fils légitime de Jean Michel Baillou tonnelier, âgé de trente
cinq ans, et de Louise de Argente, Malherbe, sans profession,
âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble
au lieu de St. André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Peyron, fermier, âgé de trente
cinq ans, second témoin Pierre Thaur, habitant de cette commune,
quarante six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a
été déclaré et signé avec nous après lecture.

Comté de Dantagnan par un Comité de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Baillou
P. Peyron fils
Ed. Dantagnan

Acte en date du
vingt six mil huit cent sept
septembre de la mairie de Bordeaux,
Jean Baptiste Baillou dont la
naissance est constatée dans l'acte
ci joint à contracté mariage
avec Marie Anne Bernardau.
Sont mention faits par nous
officier de l'état civil ce jour dix sept
sept cent sept.

J. A. Thaur

N.º 14

Du 7 Octobre
Laurant Bénessin

4 Du cinq Octobre mil huit cent quatre vingt, à
onze heures du matin,
Acte de naissance de Laurant Bénessin, né ce jour
deux heures du matin, au lieu de St. André de Cubzac,
fils légitime de Jean Bénessin, tonnelier, âgé
de vingt cinq ans, et de Jeanne Ollivier, sans profession, âgée
de vingt un an; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de St. André
de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Guonart, tonnelier, âgé de quarante
cinq ans demeurant à St. André de Cubzac, second témoin Pierre de
Cubzac, âgé de quarante ans, demeurant à St. André de Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a
été déclaré et signé avec nous après lecture.

Comté de Dantagnan par un Comité de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Bénessin Jean Guonard
Cubzac Vige
Ed. Dantagnan

Acte en date du onze novembre
mil huit cent onze inscrit à la mairie
de Bordeaux (Gironde) Laurant
Bénessin dont la naissance est constatée
dans l'acte ci joint à contracté
mariage avec Antoinette Elidabeth
Gautier.
Sont mention faits par nous officier
de l'état civil le quatorze novembre
mil huit cent onze.

J. A. Thaur

N.º 12

Du 2 Octobre
Jean March

5 Du deux Octobre mil huit cent quatre vingt, à
neuf heures du matin,
Acte de naissance de Jean March, né hier à onze heures
du soir, au lieu de la Garosse, commune de St. André de Cubzac,
fils légitime de Jehu March, tonnelier, âgé de vingt trois ans,
et de Suzanne Bourgeois, sans profession, âgée de vingt cinq
ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Garosse.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Peyron, fermier, âgé de trente
cinq ans, second témoin Félix Garrosin, charcutier, âgé de
trente un an habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a
été déclaré et signé avec nous après lecture.

Comté de Dantagnan par un Comité de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

P. Peyron fils
F. Garrosin
Ed. Dantagnan

Acte en date du dix sept
septembre mil huit cent
sept de la mairie de Bordeaux,
Jean March dont la naissance est
révisée dans l'acte ci joint à contracté
mariage avec Suzanne Bourgeois.
Sont mention faits par nous officier
de l'état civil le dix sept mil
sept cent sept.

J. A. Thaur

N^o 15
 Du 13 Octobre
 Jean Senard
 Acte de naissance de Jean Senard né hier à dix heures du matin, au lieu de Chauvin, commun de P. T. d. de C. de C. fil naturel de Elizabeth Senard, son épouse, âgé de six ans, demeurant au dit lieu de Chauvin, et de son premier nom.

Le dit enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Pierre Senard, laboureur, âgé de quarante deux ans, second témoin Elisabeth Senard, femme, âgée de cinquante deux ans, habitants de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par Madam. Goumte de la commune, demeurant à P. T. d. de C. de C. nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Comm. de C. de C. Dantagnon, Maire de P. T. d. de C. de C. faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Parait en date de ce jour...
 Dantagnon
 Dantagnon
 Dantagnon

Dantagnon
 Dantagnon
 Dantagnon

N^o 16
 Du 15 Octobre
 Pierre Goyraud
 Acte de naissance de Pierre Goyraud, né hier à onze heures et demie du soir, au lieu de Plagne, commun de P. T. d. de C. de C. fil légitime de Pierre Goyraud, feublaillé, âgé de trente quatre ans, et de Marie Bernard, son épouse, âgée de trente quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagne.
 Le dit enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Maurice Leprieux, confiseur, âgé de trente deux ans, second témoin Pierre Leprieux, propriétaire, âgé de cinquante trois ans, habitants de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Comm. de C. de C. Dantagnon, Maire de P. T. d. de C. de C. faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Par acte en date de ce jour...
 Dantagnon
 Dantagnon
 Dantagnon

Dantagnon
 Dantagnon
 Dantagnon

N^o 17
 Du 17 Octobre
 Marie Emilienne Boequer
 Acte de naissance de Marie Emilienne Boequer, née hier à onze heures du matin, au lieu de P. T. d. de C. de C. fille légitime de Alphons Boequer, feublaillé, âgé de quarante ans, et de Marie Boequer, feublaillé, âgé de trente ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de P. T. d. de C. de C.
 Le dit enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Boequer, charpentier, âgé de quarante deux ans, second témoin Pierre Boequer, laboureur, âgé de quarante deux ans, habitants de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Comm. de C. de C. Dantagnon, Maire de P. T. d. de C. de C. faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Boequer
 Boequer
 Boequer

N^o 18
 Du 20 Octobre
 Germain Biais
 Acte de naissance de Germain Biais, né hier à dix heures et demie du soir, au lieu de Plagne, commun de P. T. d. de C. de C. fil légitime de Germain Biais, marié, âgé de trente huit ans, et de Philippine Biais, son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagne.
 Le dit enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Biais, tonnelier, âgé de trente six ans, second témoin Germain Biais, tonnelier, âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par nous après lecture.
 Contaté devant la loi par moi Comm. de C. de C. Dantagnon, Maire de P. T. d. de C. de C. faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnon
 Biais
 Biais
 Biais

Décédée à Ambarès le seize septembre mil neuf cent dix-neuf.

N° 59

Du 2 Novembre
Catharin Blanch
Noorin

Du deux Novembre mil huit cent quatre vingt
a trois heures du soir.
Acte de naissance de Catharin Blanch, Noorin
qui lui a huit heures du soir, au bourg de St. André de
Cubra; père légitime de Michel Noorin, commerçant
âgé de vingt ans, et de Jeanne Bourcier, sans profession
âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cubra.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Joseph Polyle Berson, serrurier, âgé de
trente deux ans. Second témoin Carmel Elgouan, employé
de commerce, âgé de vingt trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoin ont signé avec nous après lecture, ainsi que le déclarant.
Constatai suivant la loi par moi Esmil Noorin
Dantagnon, Maire de St. André de Cubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

M. Noorin
E. Dantagnon

N° 60

Du 4 Novembre
Marguerite Boussier

Du quatre Novembre mil huit cent quatre vingt
a quatre heures du soir. Acte de naissance de Marguerite Boussier,
qui lui a quatre heures du soir, au lieu de Françoise, commune de
St. André de Cubra; père légitime de Jeanne Boussier, cultivateur
âgé de vingt huit ans, et de Marie Bégin, sans profession, âgée
de dix sept ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de Françoise.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Bellu, cultivateur, âgé de trente
trois ans. Second témoin Jean Noorin Noorin, marchand,
âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constatai suivant la loi par moi Esmil Noorin
Dantagnon, Maire de St. André de Cubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

M. Montaut Jean Bellu
E. Dantagnon

N° 61

Du 8 Novembre
Jean Bellu

Du huit Novembre mil huit cent quatre vingt
a trois heures du soir.
Acte de naissance de Jean Bellu, né ce jour à
trois heures du matin, au lieu de Noortalon, commune de
St. André de Cubra; père légitime de Jean Bellu, cultivateur
âgé de trente trois ans, et de Marie Noorin, sans profession
âgée de trente quatre ans; mariés et demeurant ensemble au lieu
dit de Noortalon.

Decédé à Brive la Gaillarde
le quatre juillet
mil huit cent cinquante
sept - ve deux juillet mil
neuf cent cinquante six -
Se Haize

E. Dantagnon

L'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Chauvin, propriétaire, âgé de
dix sept ans. Second témoin Jean Gillet, marchand, âgé de
cinquante neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constatai suivant la loi par moi Esmil Noorin
Dantagnon, Maire de St. André de Cubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Bellu Gillet Chauvin
E. Dantagnon

N° 62

Du 10 Novembre
Jean Renaud
Reconnaissance

Supplément au N° 61 mil huit cent quatre vingt
a trois heures du soir. Avant mon Maire de St. André de Cubra
d'act présentement Jean Renaud, sans profession, âgé de dix
sept ans, lequel a déclaré reconnaître pour son enfant naturel
Jean Renaud, né à St. André de Cubra le deux octobre dernier, et
engendré par le présent registre le deux de son père

La présente déclaration a été faite en présence de
moi Jean Gillet, Maire, âgé de cinquante neuf ans,
et de Jean Bourcier, marchand, âgé de trente un ans, demeurant
ensemble au lieu de St. André de Cubra.

Après lecture le témoin et le déclarant ont
signé avec nous le présent acte.

Constatai suivant la loi par moi Esmil
Noorin Dantagnon, Maire de St. André de Cubra,
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Gillet Bourcier
E. Dantagnon

N:63
Du 1^{er} Novembre
Marie Beaumont

Du quatre Novembre mil huit cent quatre vingt
à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Marie Beaumont, née le trois
de ce mois à neuf heures du matin au bourg de St. André de
Cubzac, fille légitime de Guillaume Beaumont, forgeron,
âge de vingt deux ans, et de Marie Delbail, sans profession,
âge de vingt un an, mariés et demeurant ensemble au
bourg de St. André de Cubzac.

Le bon de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Charb. Boory, peintre, âgé de cinquante
deux ans, second témoin Gustave Geolli, carrier, âgé de vingt
neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.
Composé devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Ch. Boory
Geolli
Beaumont
Dantagnan

N:64
Du 21 Novembre
Jean Joseph Archat

Du vingt neuf Novembre mil huit cent quatre
vingt, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jean Joseph Archat, né le vingt six
de ce mois, à onze heures du soir, au lieu de Chaurin, commune de
St. André de Cubzac, fils légitime de Maurice Archat, charron,
âgé de cinquante huit ans, et de Elisabeth Audetian, sans
profession, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Chaurin.

Le bon de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Baynaud, chaudronnier, âgé de
quarante deux ans, second témoin Jean Baver, tonnelier, âgé
de trente ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Composé devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Maurice Jean Baynaud, Jean Archat

N:65
Du 29 Novembre
Louis Giraud

Du vingt neuf et trente mil huit cent quatre
vingt, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Louis Giraud, né le six
de ce mois à onze heures du matin au bourg de St. André de Cubzac,
fils légitime de Jean Giraud, charpentier, âgé de vingt
neuf ans, et de Jeanne Giraud, sans profession, âgée de
vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de
St. André de Cubzac.

Le bon de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Fourni, sabotier, âgé de quarante
deux ans, second témoin Jules Barthe, tonnelier, âgé de vingt
trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Composé devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Louis
Fourni
Barthe
Dantagnan

N:66
Du 9 Décembre
Rosalie Marie Marguerite Duranthon

Du neuf Décembre mil huit cent quatre vingt,
à trois heures du soir.
Acte de naissance de Rosalie Marie Marguerite
Duranthon, née le six de ce mois à onze heures du matin au
bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Bonnet Duranthon, pharmacien, âgé
de vingt neuf ans, et de Jeanne Marie Charon, âgée de
vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de
St. André de Cubzac.

Le bon de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Maurice Duranthon, âgé de vingt quatre
ans, second témoin Legria Bede de quinquante ans, âgé
de soixante cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Composé devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan,
maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Maurice Duranthon
Legria Bede
Dantagnan

N^o 67
Du 11 Décembre
Jean Thomagnon

De ce jour Décembre mil huit cent quatre vingt
à onze heures du matin.
Acte de naissance de Jean Thomagnon, né le dix
de ce mois, à midi, au lieu de Grangy, commune de S. André
de Cubzac, fils légitime de Bertrand Thomagnon, cultivateur
âgé de trente sept ans, et de Marie Gabrielin, sans profession
âgée de vingt sept ans; mariés et demeurant ensemble au
dit lieu de Grangy.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Plescau, marchand, âgé de vingt
sept ans, second témoin Pierre Fournier, salêtre, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu
au nom du père de l'enfant, et un le déclarant qui a dit entendre.
Compté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Fournier P. Plescau
E Dantagnon

N^o 68
Du 11 Décembre
Gustave Peyron

De ce jour Décembre mil huit cent quatre
vingt, à deux heures du matin.
Acte de naissance de Gustave Peyron, né à onze
heures du matin, au lieu de Luceac, commune de
S. André de Cubzac, fils légitime de Pierre Peyron, cultivateur
âgé de trente ans, et de Jeanne Demichand, sans profession
âgée de vingt cinq ans; mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Luceac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Justin Patinet, jardinier, âgé de
quarante deux ans, second témoin Jean Faur, tonnelier, âgé
de trente ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
lu au nom du père de l'enfant, et un le déclarant qui a dit entendre.
Compté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Patinet Jean Faur
E Dantagnon

N^o 69
Du 20 Décembre
Jean Celou

De ce jour Décembre mil huit cent quatre
vingt, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jean Celou, né le dix huit de
ce mois, à onze heures du matin au lieu de Bland, commune
de S. André de Cubzac, fils légitime de Jean Celou
cultivateur, âgé de trente ans, et de Marie Moan, sans
profession, âgée de vingt ans; mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Bland.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Fournier, salêtre, âgé de quarante
deux ans, second témoin Jean Faur, tonnelier, âgé de trente
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
lu au nom du père de l'enfant, et un le déclarant qui a dit entendre.
Compté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Celou Jean Faur Jean
Fournier Plescau

N^o 70
Du 28 Décembre
Paulin Bossard

De ce jour Décembre mil huit cent quatre
vingt, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Paulin Bossard, né à huit
heures et demie au lieu de Calong, commune de
S. André de Cubzac, fils légitime de Paul Bossard,
cultivateur, âgé de vingt quatre ans, et de Marguerite
Petit, sans profession, âgée de vingt ans; mariés et
demeurant ensemble au dit lieu de Calong.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Oly Larrivé, jardinier, âgé de quarante
deux ans, second témoin Pierre Fournier, salêtre, âgé de
quarante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte
qui a été lu au nom du père de l'enfant, et un le déclarant qui a dit entendre.
Compté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnon
Maire de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Bossard Larrivé
E Dantagnon

Par acte en date du dix huit
de ce mois nous avons inscrit sur les
registres de l'état civil de cette commune
le mariage de Paul Bossard, dont la naissance
constatée dans l'acte ci contre a
été célébré par le mariage avec Jean Louis
Bossard.
Le présent acte a été lu par nous
le jour de l'état civil ce jour quinze
de ce mois à neuf heures.
Louis Martin Dantagnon
Maire de S. André de Cubzac
le vingt trois Septembre mil
huit cent quatre vingt sept.
Louis Martin Dantagnon

Clout arrêté le présent registre, contenant soixante huit actes de naissance et deux actes de reconnaissance, ce jour trent en Décembre mil huit cent quatre vingt, par nous, soussigné, Comte Martin Dantigny, Secrétaire de Justice de Cuba, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

Dantigny

Table Alphabétique

des actes de naissances de S. André de Cuba

Supplément

Année 1860

no des actes	Noms et prénoms	Date de acte
1	Ainaud Catharina	24 Janvier
2	Aiger Noélan	24 Avril
3	Ainaud Jean (naturel)	13 8 ^{br}
4	Ainaud Jean (Reconnaissance)	10 9 ^{br}
5	Aichat Jean Joseph	22 9
6	Armogua Jeanne	11 2 ^{br}
7	Bodet Anselme Blie	17 Janvier
8	Bisimau Petronille	14 Avril
9	Broustey Jeanne Marie	28 9
10	Brode Jeanne (Reconnaissance)	3 Mars
11	Besside Jean	16 Août
12	Beaun Marie	27 9 ^{br}
13	Beaumont Jean Jacques	1 ^{er} 8 ^{br}
14	Baillon Jean Baptiste	2 9
15	Benessi Lavant	9 9

no des actes	Noms et prénoms	Date de acte
16	Biais Suzanne	20 Octobre
17	Boussier Marguerite	11 9 ^{br}
18	Bellu Jean	8 9
19	Beaumont Marie	19 9
20	Coudre Marguerite Jeanne	30 Mars
21	Castro Alicia	16 Juillet
22	Charpentier Glaud Louis	6 7 ^{br}
23	Celso Jean	26 2 ^{br}
24	Duhard Jean	8 Janvier
25	Didieu Henri Gaston	27 Mars
26	Dequinque Joseph Uenay	27 7 ^{br}
27	Duranther Rosalie Marie Marguerite	9 2 ^{br}
28	Ellie Catharina	2 Août
29	Eyraud Pierre	17 8 ^{br}
30	Fontmau Jean	25 Février
31	Fouquet Jean	23 9
32	Foytet Roger Charles Henry	16 7 ^{br}
33	Gillet Marie	17 Janvier
34	Gautier Jeanne	27 Mars
35	Gontier Jean	29 Mars
36	Gaonach Felie Marie Guillaume	24 Juin
37	Geraud Jean Marie	4 Août
38	Garteul Louis Jacques	20 9
39	Garteul Jean	3 7 ^{br}
40	Geraud Louis	29 9 ^{br}
41	Paulha Jeanne Philippe	26 7 ^{br}
42	Kelin Margdelim	21 Février
43	Laguard Marie	19 Janvier
44	Leden Jean	18 Février
45	Lagaré Estime	22 Juin
46	Meynet Denis	11 Février

47	21	Meitricaud Jean	10 Mars
48	31	Monsin Jeanne femme Elizabeth Bonville	21 Juin
49	12	Marche Jeanne	2 Octobre
50	19	Morin Blanch Catherine	2 9 ^h
51	16	Normandin Jeanne	7 7 ^h
52	10	Pinau Francois	17 Février
53	19	Pléneau Pierre Sylvain	2 Mars
54	32	Philippé Didier	22 Mars
55	68	Peyron Gustave	18 9 ^h
56	14	Reoue Eulalie	19 Février
57	21	Rey Joseph	14 Mars
58	30	Reussau Guillaume Henry	1 Mars
59	17	Reoue Louis	14 7 ^h
60	17	Reignier Jeanne Emilienne	15 8 ^h
61	20	Reveau Pauline	21 9 ^h
62	12	Salli Jeanne	17 Février
63	6	Seynat Louis Jeanne	27 Janvier
64	26	Sevillat Louis	19 Avril
65	34	Seijas Victor Augustin	12 Juin
66	2	Viaud Marguerite	10 Janvier
67	7	Vigé Marguerite	3 Février
68	1	Viaud Etienne	9 7
69	20	Vigé Georges	2 Mars
70	11	Videau Jean	19 Avril

Cloué et arrêté la présente table, contenant soixante huit actes de naissance, et deux actes de reconnaissance, le jour vingt huit janvier mil huit cent quatre vingt six, par nous, soussigné, Emile Martin Dantagnon, Maire de l'Andrie de Cubes, remplissant la fonction officielle public de l'état civil.

E. Dantagnon